

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 février 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Léo Lelièvre, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Murielle Couture, conseillère
	MM.	Réjean Desbois, conseiller Réal Roussy, conseiller Roland Vallée, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2017-02-016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2017
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Érosion du littoral de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 7- Recommandation à la CPTAQ – Dossier M. Gilbert Lancup
- 8- Entente culturelle de la MRC du Rocher-Percé 2017
- 9- Cellulaire M. Richard Duguay
- 10- Fabrique de la paroisse Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus – Bulletin paroissial
- 11- École secondaire du Littoral - Bal des finissants (es) 2017
- 12- Étude d'opportunité visant la mise en commun des services incendie
- 13- Journées de la persévérance scolaire
- 14- Autres sujets : _____

- 15- Période de questions
- 16- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2017-02-017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2017

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 10 janvier 2017 tel que rédigé.

2017-02-018

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2017.

2017-02-019

Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2017.

2017-02-020

Liste des comptes fournisseurs

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2017.

2017-02-021

Érosion du littoral de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une pétition des contribuables de Sainte-Thérèse-de-Gaspé concernant l'érosion du littoral ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appui la demande des contribuables évoquée dans cette pétition ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la Gaspésie et des Îles, au député provincial ainsi qu'à la préfète de la MRC du Rocher-Percé de prendre toutes les mesures requises pour inclure son territoire (le littoral) dans une urgente intervention de tout programme de protection des rives.

2017-02-022

Recommandation à la CPTAQ – Dossier M. Gilbert Lancup

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que la CPTAQ a demandé une recommandation à la Fédération de l'UPA Gaspésie – Les Îles dans le dossier de la demande de d'exclusion de la zone agricole de M. Gilbert Lancup.

2017-02-023

Entente culturelle de la MRC du Rocher-Percé 2017

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement, pour un montant de 1 500 \$ au projet entente culturelle 2017 de la MRC du Rocher-Percé ayant comme promoteur la Maison de la Culture de Grande-Rivière.

2017-02-024

CELLULAIRE – M. RICHARD DUGUAY

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 105 \$ annuellement à M. Richard Duguay pour compenser une partie des frais de cellulaire.

2017-02-025

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT JÉSUS – BULLETIN PAROISSIAL

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de commanditer les bulletins paroissiaux de la Fabrique de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus pour la somme de 150.00 \$.

2017-02-026

ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL – BAL DES FINISSANTS 2017

Il est proposé par Réal Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal donne une bourse de 200 \$ à un étudiant (e) de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à l'occasion du bal des finissants 2017 de la polyvalente du Littoral.

2017-02-027

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN DES SERVICES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière accepte de participer à une étude d'opportunité visant la mise en commun des services incendie de la MRC du Rocher-Percé ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte de participer à l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie ;

QUE le conseil municipal mandate la MRC du Rocher-Percé à titre d'organisme responsable, pour présenter le projet d'étude, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière.

2017-02-028

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles coordonne du 13 au 17 février 2017 la 6^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elle aussi cet événement ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D'appuyer Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 : 41 heures et elle s'est terminée à 19 : 43 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2017-02-029

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 19 : 44 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»